

1 Les clients participants sont invités à implanter les mesures identifiées en connaissance  
2 de cause (économies et rentabilité). Une cote énergétique est attribuée au bâtiment avec  
3 la remise du rapport d'analyse. Si le client implante dans une certaine proportion les  
4 mesures recommandées, il aura droit à une seconde analyse énergétique gratuite afin  
5 de mesurer l'impact des mesures implantées et recevoir une deuxième cote énergétique  
6 reflétant la réduction de l'intensité énergétique de l'unité.

7  
8 Ce programme se fera en partenariat avec l'AEÉ, l'OEÉ et peut-être d'autres agents  
9 livreurs au Québec. Le logiciel de diagnostic énergétique vient tout juste d'être mis au  
10 point et doit être testé avant de finaliser la conception du programme. Certaines  
11 caractéristiques particulières aux duplex et triplex pourraient retarder l'atteinte d'une  
12 vitesse de croisière au niveau de l'implantation. Entre autres, les duplex et triplex utilisant  
13 souvent plus d'une source d'énergie selon les unités, des locataires versus des  
14 propriétaires, des compteurs multiples, etc. Le programme ne prévoit pas offrir des  
15 analyses partielles.

### 16 **Cas Type**

17 Les données du cas type proviennent de l'OEÉ qui ont fait des tests et des projets pilotes  
18 à Montréal.

### 19 **Économies unitaires**

20 Les économies unitaires proviennent également des résultats d'analyses pilotes  
21 effectuées par RNCAN. Les économies sont de l'ordre de 365 m<sup>3</sup> sur une consommation  
22 totale de 4 736 m<sup>3</sup>, soit 8 %.

### 23 **Participants**

24 SCGM compte dans cette catégorie de bâtiment environ 38 000 clients. C'est donc un  
25 bassin d'intervention intéressant. Toutefois, compte tenu de la nature pilote du  
26 programme, qui nécessitera quelques ajustements de parcours, on a prévu un taux de  
27 participation plutôt conservateur. SCGM ajustera ces taux lors des prochains PGEÉ, à la  
28 lueur des développements du programme.